

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Vers la création d'un syndicat départemental pour les stations de montagne ariégeoises

Vendredi 22 mars 2024 – Conseil Départemental –

L'avenir des stations de ski de l'Ariège, comme celles des autres territoires, doit être interrogé tant sur le plan économique, juridique, financier qu'environnemental.

Face à ces enjeux, une étude a permis d'envisager, pour les 15 années à venir les évolutions possibles en Ariège ainsi que l'accompagnement par les partenaires que sont la Région Occitanie, la Banque des Territoires et la compagnie des Pyrénées.



Quelques éléments de contexte

8 stations de ski, 3 enjeux majeurs pour l'Ariège

- **Enjeu économique** : Génératrices d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, les stations de ski sont des équipements essentiels de l'économie départementale.
- **Enjeu territorial** : Les stations de ski ariégeoises sont les seuls équipements capables de générer 70 M€ de retombées annuelles. Le ski permet le développement d'une offre 4 saisons permettant de faire vivre les vallées (hébergement, commerce, maintien des établissements scolaires...)
- **Vers des stations de montagne 4 saisons** : Par la mise en place d'un véritable éco-système de la montagne et pas seulement du ski. En Ariège, cette diversification est déjà enclenchée depuis quelques années.

Des modèles économiques remis en cause par la Cour Régionale des Comptes

Aujourd'hui, la Cour Régionale des Comptes rappelle le principe d'équilibre budgétaire (dépenses et recettes) notamment sur les services de remontées mécaniques et la limitation des subventions d'équilibre.

D'un point de vue sociétal et environnemental, des évolutions nécessaires

- Dans un contexte de **changement climatique le modèle « Tout ski » est à revoir**
- **La diversification des stations** est essentielle pour mobiliser des **fonds d'investissement privés**

Une étude départementale pour une stratégie d'avenir viable et équilibrée

Lancée en 2021 par la compagnie des Pyrénées, réalisée par la Compagnie des Alpes et co-financée par le Département de l'Ariège, la Région Occitanie et la Banque des Territoires, cette étude portait sur l'examen de toutes les stations ariégeoises. Elle portait notamment sur **l'activité des stations, leurs politiques commerciales et leurs projets d'investissements**.

Ces préconisations tiennent compte du contexte local préservé, du manque de neige lié au changement climatique et du cadre juridique de chacune des stations :

- Définir des **investissements** dans le cadre du développement de **station de montagne 4 saisons**
- Mettre en **cohérence des projets** sur le territoire par la **complémentarité des stations**
- Améliorer la **politique marketing** des stations et leur **commercialisation**

- **Rénover l'immobilier de loisirs** en station
- Définir une **feuille de route des investissements à 15 ans d'un montant global de 78 M€** afin de maintenir et d'adapter les infrastructures. Il s'agit d'investissements de 1^{er} niveau indispensables (grandes visites, sécurité, normes...) mais également de « gros » investissements en faveur de l'adaptation, du développement ou de la diversification des sites.
- **Créer une structure unique de dynamique collective** chargée de la gouvernance et du déploiement d'une stratégie de développement au niveau départemental : **UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL**

Un syndicat mixte départemental (SMD) pour maintenir le ski à l'horizon 2040

La création de ce syndicat mixte doit permettre de **mutualiser les subventions** (notamment pour les petites stations) avec une subvention d'équilibre globalisée à environ 3 M€/an et des recettes de remontées mécaniques globales estimées à 12 M€.

Créé au printemps 2025, le syndicat mixte **regrouperait autour du Conseil Départemental les collectivités locales propriétaires et/ou gestionnaires** des stations :

- La Communauté de Communes du Pays d'Olmes
- La Communauté de Communes de la Haute-Ariège
- La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées
- La Commune de Ax-les-Thermes
- La Commune de Ustou

Ainsi, ces autorités organisatrices transfèreraient la compétence au Syndicat Mixte Départemental (SMD) sur la base du principe réglementaire de transfert des charges et des recettes. Dans ce cadre, **les syndicats mixtes existants** (Guzet, Haute-Ariège et Monts d'Olmes) **disparaîtraient** et le SMD confierait l'exploitation des stations à un gestionnaire au titre d'une Délégation de Service Public.

Un accord de principe est d'ores et déjà partagé par les 5 autorités organisatrices et le Département avec la constitution depuis décembre 2023 d'un Comité de Pilotage.

Une phase de préparation jusqu'à 2025 ?

La saison en cours ainsi que celle à venir permettront de préparer la transition jusqu'à la gouvernance par le Syndicat Mixte Départemental à l'horizon 2025. Dans cet intervalle de temps, il sera question de :

- **Accompagner les stations en DSP** en réinvestissant le rôle des collectivités organisatrices
- **Créer le Syndicat Mixte** : statuts, gouvernance, Plan Pluriannuel d'investissements, budgets, moyens, cahier des charges de la DSP...
- **Faire évoluer les statuts de la SAVASEM** : Présidence, gouvernance, capital social...

De nouvelles conditions de financement

1- La Région Occitanie

Au titre de sa compétence économique et touristique, elle se positionne pour investir sur ce pan par :

-  L'apport en capital et en avance remboursable. La Région via la Compagnie des Pyrénées peut devenir actionnaire de sociétés d'économie mixte qui portent les investissements des stations et ainsi apporter des fonds nécessaires au financement des investissements et à l'obtention de prêts bancaires..
-  La mise en œuvre d'une stratégie commerciale commune aux stations des Pyrénées, la mutualisation des ressources humaines entre stations et la mise en cohérence à l'échelle des Pyrénées des stratégies de diversification des stations, par la Compagnie des Pyrénées. La Région assure ainsi son rôle de coordination à l'échelle régionale d'une compétence tourisme partagée entre tous les niveaux des collectivités.
-  L'apport de subventions pour la diversification des petites stations qui répondent aux conditions d'un tourisme durable et solidaire.

2- La banque des territoires et le secteur bancaire

La banque des territoires, à l'instar de l'intervention Régionale, n'interviendra que si et seulement si les conditions stratégiques, économiques et financières sont réunies. Deux conditions autour d'une stratégie et d'une gouvernance renouvelée pour les 15 années à venir :

- Positionnement de la Région comme financeur-actionnaire
- Fédérer un territoire cohérent

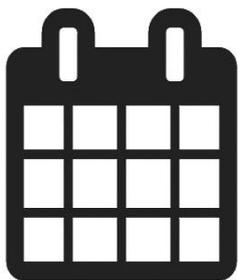
Les banques quant à elles se voient de plus en plus prudentes et n'interviennent qu'en complément de la Région et de la Banque des Territoires.

En bref, 15 ans de ski en Ariège, c'est !

- ▶ 12 à 15 M€ de recettes de Remontées Mécaniques/an
- ▶ 70M€ de recettes globale/an soit + de 1 Md € sur 15 ans

MAIS ...

- ▶ 45M€ de subventions d'équilibre (dont 15 M€ pour le CD 09)
- ▶ 78M€ d'investissements à réaliser pour maintenir/adapter les infrastructures



>> **1^{er} trimestre 2024** : Mise en place des COPIL & COTECH

>> **Avril 2024 – mars 2025**: Réunions des COPIL & COTECH

>> **Avril 2025** : Installation du Syndicat Mixte Départemental